



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 29 juin 2016 à 19 h 30

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
(article L 2121-25 du Code Général des *Collectivités Territoriales*)

APPEL : Tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme DE CREMIERS à M. PREVOT (jusqu'au point n° 6)

Absente excusée : Mme CHEVALLIER (jusqu'au point n° 1)

Secrétaire de séance : Mme FLANDRY

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2016 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

1 - Commission Consultative d'Arrabloy : nouvelle élection suite à démission

Rapporteur : M. Christian BOULEAU, Maire

Considérant le courrier de démission de la commission consultative d'Arrabloy de Monsieur Baris Durmaz reçu en mairie le 21 mai 2016,

Considérant que Madame BATTAGLINI Brigitte s'est fait connaître pour participer aux travaux de la commission,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Décide de procéder à un vote à main levée,

D'élire Madame BATTAGLINI Brigitte à la commission consultative d'Arrabloy.

Arrivée de Mme CHEVALLIER à 19 h 45.

2 - Décision Modificative n° 3 du budget principal

Rapporteur : M. Alain FAGART, Adjoint

Le projet de Décision Modificative n° 3 du budget principal de la Ville qui est proposé à l'Assemblée intègre :

- les modifications budgétaires consécutives à la mise en place de nouveaux services communs et nouvelles mises à disposition de services au 1^{er} juillet 2016,
- les crédits nécessaires au paiement du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) dont le montant définitif a été notifié le 1^{er} juin 2016.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve la Décision Modificative n° 3 du budget principal de la Ville.

3 – Octroi d'une subvention pour le Téléthon 2016 au Lions Club

Rapporteur : M. Alain FAGART, Adjoint

Dans le cadre de la préparation du TELETHON 2016, la Ville de Gien va travailler en partenariat avec l'association « LIONS CLUB SULLY-GIEN ».

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement et permettre à l'association, partenaire et coordinatrice de l'évènement sur notre territoire, une entière autonomie, il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 3 000 € (montant à l'identique des dépenses prises en charge par la Municipalité les années précédentes).

L'association s'engage en contrepartie à fournir l'ensemble des justificatifs correspondant à ce soutien financier.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention.

4 - Modification de la convention de mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse entre la CDCG et la Ville de Gien

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Lors du conseil du 24 juin 2015, une convention de mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien a été mise en place.

Suite à la nouvelle organisation des services, il convient de faire un avenant à l'article 2 afin de modifier les quotités relatives au service des sports à raison de 3 293 heures.

Les quotités et tâches précisées pourront, en tant que de besoin, être modifiées d'un commun accord entre les parties, et ce en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés pour l'EPCI et pour la commune.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

La convention modifiée entre en vigueur au 1er juillet 2016 et son terme est fixé au 31 décembre 2018.

Aussi, après avis des comités techniques compétents, une convention sera conclue entre les deux structures afin de fixer les modalités de fonctionnement des services et de contreparties financières.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve la modification de la convention de mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse par la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention modifiée de mise à disposition de services par la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien.

5 - Mise en place de services communs : accueil et courrier

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Suite à l'organisation présentée lors des Comités Techniques et au regroupement des services sur différents sites, il est proposé de créer des services communs entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien. Ces services sont les suivants :

- Service accueil
- Service courrier

Aussi, après avis des Comités Techniques compétents, une convention sera conclue entre les deux structures, après établissement d'une fiche d'impact. Cette convention règlera les effets de mise en commun desdits services.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve la mise en place des services communs accueil et courrier entre la Communauté des Communes et la Ville de Gien et la convention fixant les modalités de fonctionnement desdits services communs,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en place de ces services.

6 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Le tableau des effectifs doit être révisé afin de prendre en compte :

- Les transferts de personnels liés à la création de services communs portés par la CDCG,

- Les avancements de grade qui permettent de prendre en compte l'évolution des missions et des qualifications nécessaires aux besoins des services,
- Les modifications de durée hebdomadaire de travail compte tenu des besoins des services,

Le rapporteur propose à l'assemblée d'adopter les modifications suivantes :

<u>motif</u>	<u>GRADE</u>	<u>durée de travail</u>	<u>création</u>	<u>suppression</u>
avancements de grade	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC	+1	
	Rédacteur	TC		-1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	+1	
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	TC		-1
	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	TC	+1	
	Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	TC		-1
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TC	+1	
	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	TC		-1
	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe		+1	
	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	TC		-1
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe		+1	
	ATSEM 1 ^{ère} classe	TC		-1
	Brigadier chef principal de police		+1	
	Brigadier de police	TC		-1
	Brigadier de police		+1	
	Gardien de police	TC		-1
	services communs	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	TC	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe		TC		-1
modifications durée de travail	assistant territorial d'enseignement artistique	15h30		-1
	assistant territorial d'enseignement artistique	10h00	+1	
	adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	19h30		-1
	adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	25h00	+1	

Le comité technique a été saisi de ces modifications le 14 juin 2016.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve les modifications ci-dessus et le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2016.

Arrivée de Mme DE CREMIERS à 19 h 57.

7 - Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

La loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réaffirme l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6% de l'effectif rémunéré) et instaure une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ce dispositif prévoit qu'un rapport est présenté chaque année au Comité Technique ainsi qu'au conseil supérieur de la fonction publique.

Ce rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés issu de la déclaration auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) est le suivant:

L'effectif à prendre en compte pour vérifier le respect de l'obligation d'emploi est celui rémunéré au 1^{er} janvier de l'année précédente à savoir au 1^{er} janvier 2015.

Effectif rémunéré au 1^{er} janvier 2015 313
Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi 20

Répartition par âge	Moins de 25 ans	de 25 à 40 ans	de 41 à 55 ans	56 ans et plus
	0	2	14	4
Répartition par catégorie	Cat A	Cat B	Cat C	Non titulaires
	0	2	17	1
Répartition par sexe		Hommes	Femmes	
		13	7	

Taux d'emploi direct 6,39 %
Nombre d'unités manquantes néant
Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes 15 339,82 €
Soit 0,90 unités
Nombre d'unités manquantes après réduction 0
La contribution s'élève pour 2016 à **NÉANT**
Le taux d'emploi légal est de 6,68 %

LE CONSEIL prend acte du rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

8 - Mise à disposition d'un agent auprès de l'association giennoise ACA

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Le Conseil Municipal a été informé le 24 juin 2015 du renouvellement de la mise à disposition de personnel pour une nouvelle durée d'un an auprès de l'association des commerçants et artisans à raison de 8 heures hebdomadaires.

Compte tenu des besoins de l'association, il y a lieu de reconduire cette mise à disposition jusqu'au 30 juin 2017 tout en la réduisant à 5 heures hebdomadaires.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un suivi et un bilan de l'activité sera présenté à l'issue de cette mise à disposition.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve la mise à disposition sus-nommée,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout acte afférent à cette affaire.

9 - Présentation du rapport annuel relatif à la délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres – 2015

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Le rapport annuel relatif à la délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres, afférent à l'exercice 2015, conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 16 juin 2016.

LE CONSEIL prend acte de cette présentation.

10 - Approbation du principe de l'adhésion de la Communauté des Communes Giennoises à l'Agence Loiret Numérique

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Considérant que le projet de l'Agence Loiret Numérique est de mutualiser des services numériques à l'échelle départementale et notamment un Système d'Information Géographique (SIG),

Considérant que le SIG mutualisé envisagé rendra un service au moins équivalent au portail cartographique actuel de la CDCG pour un coût comparable,

Considérant que le projet de l'Agence Loiret Numérique va apporter d'autres services numériques et notamment un système de visio-conférence,

Considérant que la CDCG doit obtenir l'accord de ses Communes membres pour adhérer au syndicat mixte qui réunit le Département, l'Agglomération Montargoise et 21 Communautés de Communes du Loiret pour le développement des usages et de l'aménagement numériques des territoires au profit des acteurs locaux,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve le principe de l'adhésion de la Communauté des Communes Giennoises à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

11 - Création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Considérant que l'association de gestion du refuge animal (AGRA) à Chilleurs-aux-Bois se charge des animaux errants capturés à Gien d'une part, et qu'elle est confrontée à des difficultés notamment juridiques d'autre part,

Considérant que près des trois quarts des communes du Loiret ont déclaré ne pas souhaiter assumer ce service en régie et qu'elles souhaitent confier la compétence fourrière animale à une structure intercommunale de type syndicat mixte,

Considérant qu'une telle structure permettrait à chaque commune membre de disposer d'un outil juridique fiable et d'un service stable à un prix raisonnable,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Se prononce favorablement en faveur de la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale en vue d'y adhérer.

12 - Conventions de Free Mobile régissant l'installation et l'exploitation de stations relais de communication électronique

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Free Mobile a sollicité la Ville de Gien pour l'installation d'antennes 4G et des équipements nécessaires à leur fonctionnement sur le château d'eau avenue des Montoires et sur le château d'eau avenue Jean Villejean.

La redevance annuelle d'occupation, pour chacun des châteaux d'eau, est fixée à 4 100 €.

Le taux de révision de cette redevance est de +2%/an.

La durée de ces conventions est de 12 ans.

Une convention tripartite - Free Mobile/Ville de Gien/Lyonnaise des Eaux - fixant l'ensemble des conditions financières et techniques doit être signée.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout acte y afférent.

13 – Convention relative à l'usage des supports des réseaux de distribution d'électricité BT et HTA pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique jusque chez l'utilisateur (FTTH), une convention entre la Ville de Gien (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité – AODE), eRDF – ENEDIS (le Distributeur) et Loiret THD (l'Opérateur) doit être signée pour l'utilisation des supports basse tension (BT) et haute tension de niveau A (HTA).

Cette convention vise à fixer les règles techniques et financières entre les parties pour utiliser lesdits supports BT et HTA (poteaux et consoles exclusivement) en vue d'y accrocher des fibres optiques pour l'établissement et l'exploitation par l'Opérateur d'un réseau de communication électronique.

La durée de cette convention est de 20 ans.

L'Opérateur verse à l'AODE une redevance pour l'utilisation de ce réseau. Le montant de la redevance est facturé une seule fois pour une durée de mise à disposition des supports de 20 ans. Il est fixé par support ou, le cas échéant par traverse, à 27,50 € HT (valeur 2015 de référence). Une formule de révision annuelle fixe le montant de la redevance pour les nouveaux supports utilisés (révision au 1^{er} janvier de chaque année).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

14 - Cession de la parcelle CW n° 183 « les Grands Bouiards »

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Par délibération du 18 décembre 1996, le Conseil municipal a accepté la rétrocession au franc symbolique des terrains acquis par la SEMPEL pour le compte de la Ville en 1963 en vue de réaliser des opérations d'aménagement au lieudit Les Grands Bouiards. La parcelle CW n° 183 a été omise de la liste des biens acquis par la Ville de Gien et de ce fait, la Ville n'avait pas connaissance de cette qualité de propriétaire.

Cette parcelle est totalement enclavée, très pentue et n'est accessible qu'en passant au travers d'autres parcelles qui ne sont pas propriété de la Ville de Gien.

Monsieur LARPENT, propriétaire de la parcelle CW n° 184 qui jouxte ladite parcelle CW n° 183, en assure l'entretien et présente toutes les qualités de possesseur, sans en être propriétaire.

Compte tenu de l'acte rectificatif du 12 mai 2016 reçu de Maître David CHESNOY, Notaire à Gien, conférant à la Ville de Gien la propriété de la parcelle CW n° 183,

Compte tenu de l'absence d'usage de cette parcelle pour la Ville de Gien qui ne connaissait pas son statut de propriétaire depuis 1996,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de la parcelle CW n° 183 au profit de Monsieur Christian LARPENT et tout acte y afférent,

Fixe le prix de vente net total à l'euro symbolique.

15 - Cession d'un local CP n° 106 au 3, route de Bourges

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

La Ville de Gien est propriétaire d'un bâtiment 3 route de Bourges situé sur la parcelle CP n° 106, d'une superficie de 01a et 03ca.

Monsieur Eric GROMIER, en date du 22 avril 2016, fait une proposition d'achat de cet ensemble pour une valeur de 36 000,00 € (hors frais de notaire, à la charge de l'acquéreur).

Cette proposition correspond à l'estimation des domaines.

Compte tenu de la non-utilisation de ce bien par la Ville de Gien,

Compte tenu de l'état de vétusté de ce bien et des moyens financiers qu'il faudrait que la Ville mobilise pour le remettre en état,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente du bâtiment sis 3 route de Bourges à Gien (parcelle CP n° 106) et de la courette attenante (située sur une partie de la parcelle CP n° 105) au profit de Monsieur Eric GROMIER et tout acte y afférent,

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au nouveau découpage parcellaire pour isoler la courette de la parcelle CP n° 105 et de signer tout acte y afférent,

Fixe le prix de vente net total à 36 000,00 € (hors frais de notaire, à la charge de l'acquéreur).

16 - Cession de terrains « plaine de Cuiry » au profit de la Communauté des Communes Giennoises

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

La Communauté des Communes Giennoises est maître d'ouvrage de la maison de santé pluridisciplinaire et de la salle de boxe. Ces deux équipements sont implantés dans la plaine de Cuiry sur des terrains, propriété privée de la Ville de Gien, à proximité du relais d'assistantes maternelles, du multi accueil « Les Petits Princes » et du Dojo également communautaires.

Pour créer un ensemble foncier cohérent et ne pas entraver les futurs projets de développement communautaires, il est proposé que la Commune vende à la Communauté des Communes Giennoises l'unité foncière à l'exception des surfaces affectées aux boulistes.

Il s'agit d'un ensemble estimé à 38 788 m² :

- 9 848 m² de terrains soumis à la servitude de la ligne THT,
- 28 940 m² de terrains constructibles dont 10 886 m² constituent une surface effectivement exploitable pour la Communauté des Communes Giennes (y compris la MSP et la salle de boxe).

Considérant l'accord entre les Communes et la Communauté des Communes Giennes d'un prix de cession commun à 16 € le mètre carré, sur la base de 10 886 m², le coût d'acquisition s'élèverait à 174 176 €.

Il est proposé que la Ville de Gien vende l'ensemble des 38 788 m² au prix des 10 886 m² exploitables soit 4,49 € le mètre carré.

Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à la vente des parcelles suivantes :

Unité foncière, section AD, parcelles n°:	Surface (m ²)	Dont servitude (m ²)
319	967	
698	397	
358	961	
360	925	
669	201	
671	33982	11411
401	4468	1895
594	822	821
228	1601	
399	103	
332	705	
331	30	
TOTAL	45162	14127
Emprise estimée des terrains de boules à déduire	6374	4279
TOTAL RESTANT	38788	9848

Retient le prix de vente net total de 174 176 € pour l'ensemble des 38 788 m², soit un prix de 4,49 €/m²,
Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette transaction.

17 - Présentation du rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Le rapporteur rappelle que l'article 73 de la loi du 2 février 1995 dite loi BARNIER impose au Maire de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 en précise le contenu.

Conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport afférent à l'exercice 2015 a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 16 juin 2016 ; il doit en outre être présenté à l'Assemblée avant le 1^{er} juillet 2016 et soumis à son avis.

LE CONSEIL prend acte de cette présentation.

18 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Considérant que la Ville de Gien perçoit la prestation de service « accueil de loisirs » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'Accueil de Loisirs « May Soua Moua » le mercredi après-midi,

Considérant la requalification de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi en accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant que les heures du mercredi après-midi seront désormais gérées sur un dossier spécifique,

Considérant que la convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour cet accueil périscolaire,

Considérant que la CAF et la Ville de Gien conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements,

Considérant que cette convention d'objectifs et de financement est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve les termes de cet avenant à la convention d'objectifs et de financement à signer avec la CAF du Loiret pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, requalifié en accueil périscolaire et désormais géré sur un dossier spécifique,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention d'objectifs et de financement.

19 - Attribution du marché relatif à la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Piedade E SILVA, Adjointe

Après respect des règles de publicité requises par le code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin 2016 en vue de procéder à l'attribution du marché et a retenu la proposition suivante :

SAS POITOU RESTO – 13, rue de la République – B.P. 31116 – 86061 POITIERS Cedex 9.

Le montant estimé du marché pour l'ensemble des repas sur une année s'élève à 284 929,13 € TTC.

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (2 votes CONTRE : Mme DE CREMIERS et M. PREVOT),

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces relatives à celui-ci.

20 a - Tarifs de l'école de musique

Rapporteur : Mme Nadine QUAIX, Adjointe

En vue de la préparation de la rentrée 2016/2017 et afin d'harmoniser ces tarifs, les différents modules ont été redéfinis et réévalués.

La pratique collective sera ainsi favorisée et permet de valoriser l'image de la collectivité lors de représentations extérieures.

La location des instruments ne fera plus l'objet de réductions (parc instrumental vieillissant).

Le prix de la location de certains types d'instruments qui nécessitent des tailles différentes en fonction de l'âge des enfants (comme les violons, violoncelles, contrebasses à cordes) n'augmentent pas d'année en année et reste au prix de la 1^{ère} année de location.

Enfin, la pratique musicale est encouragée au sein des familles en proposant une réduction à partir du 2ème élève d'une famille.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Fixe, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs annuels relatifs à l'école de musique aux montants présentés dans le tableau annexé.

20 b - Tarifs de l'école des arts

Rapporteur : Mme Nadine QUAIX, Adjointe

En vue de la préparation de la rentrée 2016/2017 et considérant l'évolution du coût du fonctionnement de l'école d'arts, il convient de modifier les tarifs de ce service.

La cotisation est trimestrielle pour deux heures de cours par semaine. En début d'année, un budget relatif aux fournitures sera calculé en fonction du budget et du nombre d'élèves.

Le coût du service s'est élevé à 33 211,26 € en 2015.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2%.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Fixe, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs trimestriels relatifs à l'école d'arts aux montants présentés dans le tableau annexé.

21 - Suppression de la régie de recettes pour les ateliers artistiques

Rapporteur : Mme Nadine QUAIX, Adjointe

Par décision du 6 octobre 2009, une régie a été créée pour l'encaissement des droits des ateliers artistiques organisés par le Service Municipal d'Action Culturelle de la Ville de Gien.

Considérant l'arrêt de ces ateliers artistiques,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Supprime la régie relative à l'encaissement des droits des ateliers artistiques organisés par le Service Municipal d'Action Culturelle de la Ville de Gien.

22 - Tarifs relatifs aux emplacements pour le salon de la moto des 5 et 6 novembre 2016

Rapporteur : M. Alain COLPIN, Adjoint

Le Rapporteur informe que dans le cadre d'une politique d'animation de la Ville de Gien à ses administrés, et après un avis favorable de la commission animations, foires, fêtes et marchés du 2 mai 2016, il est proposé la création d'un salon de la moto qui aura lieu à la salle Cuiry les 5 et 6 novembre 2016.

Sur avis favorable du Trésorier, le service des droits de place de la ville de Gien pourra encaisser les recettes des emplacements des exposants intervenant dans le cadre des manifestations culturelles et spectacles communaux.

Il est proposé les tarifs suivants sur les deux jours :

- emplacement de 1 mètre : 7 €
- emplacement de 5 mètres : 30 €

- emplacement de 10 mètres : 50 €
- location de tonnelle 3 x 3 (y compris tables, chaises et grilles) : 20 €
- électricité : 1.05 €
- gratuité pour les associations

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve la tarification ci-dessus pour les exposants du salon de la moto, qui aura lieu les 5 et 6 novembre 2016 à la salle Cuiry.

23 - Tarifs des droits de place, foires, marchés, occupation de la place de la Victoire et des rues adjacentes au titre du domaine privé de la commune

Rapporteur : M. Alain COLPIN, Adjoint

Par délibération du 23/03/16, l'Assemblée s'est prononcée favorablement sur le déclassement des places de la Victoire, du Petit Champ et des rues adjacentes pour leur intégration dans le domaine privé de la commune, dans le cadre du projet de construction d'un complexe de cinéma.

Le marché du samedi ayant lieu place de la Victoire, le Trésorier a accepté la continuité de l'activité de la régie des droits de place d'occupation du domaine public jusqu'à ce que sa Direction l'informe des nouvelles dispositions à mettre en place.

Il est proposé que toute occupation de la place de la Victoire, foires, fêtes foraines, étalages, échafaudages et toutes autres occupations soient soumises aux tarifs proposés (pièce jointe) pour une occupation du domaine privé de la commune, à compter du 1^{er} juillet 2016.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve la tarification suivante, en annexe, pour l'occupation de la place de la Victoire et des rues adjacentes au titre du domaine privé de la Commune.

24 - Accord de partenariat entre la Ville de Gien et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Rapporteur : M. Alain COLPIN, Adjoint

Dans le cadre d'une politique d'animation des marchés, il est proposé un accord de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret (CCI) dans le cadre de la Fête de la Gastronomie 2016.

Il s'agit de la promotion de nos trois marchés giennois, avec la participation à l'opération « un marché, un chef, une recette » à partir de légumes et/ou fruits de saison auprès d'un producteur local. Cette animation aura lieu le samedi 24 septembre 2016 sur le marché de la place de la Victoire.

Le service des droits de place de la Ville de Gien gère la mise en place de l'évènement en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

Cette adhésion, sur la base de trois marchés, avec l'animation du 24 septembre prochain, représente un coût annuel de 420 € (140 € par marché).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'accord de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

25 - Présentation du rapport annuel relatif au transport à vocation sociale

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Le rapporteur présente le rapport d'activité annuel du service occasionnel de transport à vocation sociale afférent à l'exercice 2015, conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, qui a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 16 juin 2016.

LE CONSEIL prend acte de cette présentation.

26 - Approbation du protocole ANRU

Rapporteur : M. Christian BOULEAU, Maire

Le quartier des Montoires de Gien a été retenu dans le cadre du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain d'intérêt régional. Un cabinet d'étude a été recruté afin de travailler à la rédaction du protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine avec les différents acteurs locaux.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain. Cette phase de réflexion sur les objectifs du projet interroge tout particulièrement l'articulation avec la stratégie inscrite dans le contrat de ville. La signature avec l'ANRU d'un unique protocole à l'échelle de l'EPCI est privilégiée pour garantir une vision d'ensemble.

Le protocole de préfiguration permet :

- de construire une vision dynamique de l'évolution du quartier,
- de définir les principaux dysfonctionnements urbains repérés dans le quartier et les atouts sur lesquels s'appuyer,
- d'approfondir les besoins,
- de définir la gouvernance et les modalités de travail partenariales pour co-construire le projet de renouvellement urbain, ainsi que les modalités de participation des habitants,
- de définir les besoins en ingénierie (études, conduite de projet) qui sont cofinancés par l'ANRU,
- de définir le calendrier de mise en œuvre de cette phase pré-opérationnelle.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Approuve le protocole de préfiguration ainsi que les études associées,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le protocole de préfiguration, ainsi que tous les documents s'y afférents.

INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU POUVOIR DONNE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Christian BOULEAU, Maire

- **Entre le 23 février et le 10 mai 2016** : 20 ventes ou renouvellements de concessions.
- **Le 9 février 2016** : opposition à une déclaration préalable n° 045 155 15 Z 0079 déposée par Mme BOITIER Brigitte.
- **Le 25 mars 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 3 rue de l'Hôtel de Ville à Gien avec le Lions Club.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don d'un programme des fêtes de la Renaissance de 1946 effectué par Madame RAMOND.

- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don anonyme de deux photos de l'Harmonie Municipale, d'une photo de la Lyre giennoise et d'une photo de la rue de Montbricon en juin 1940.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don d'une carte postale représentant une vue de Gien selon Charles Pensée effectué par M. BOURANDY.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don de documents d'archives de M. Jean-Pierre HURTIGER effectué par Mme HURTIGER.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don de documents d'archives de la Société Historique et Archéologique du Giennois.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don de deux photos relatives à la reconstruction de la Ville de Gien effectué par Mme MORINIERE.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don d'un ensemble de photos concernant M. Amédée Hue Deslonchamps effectué par M. et Mme WURTZBOURGER.
- **Le 4 avril 2016** : acceptation du don d'un tableau intitulé « Marine » effectué par Mme DION.
- **Le 11 avril 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 14 rue de l'Hôtel de Ville à Gien avec l'Union Locale du Syndicat Force Ouvrière.
- **Le 27 avril 2016** : signature d'un bail de location pour un logement situé 3 rue de l'Hôtel de Ville à Gien avec M. KERAUDRAN.
- **Le 10 mai 2016** : acceptation du don d'archives de Jean HAJNAL.
- **Le 10 mai 2016** : acceptation du don d'archives de l'Association du Réveil sportif d'Arrabloy.
- **Le 10 mai 2016** : acceptation du don d'archives de l'Association du Tennis Club d'Arrabloy.
- **Le 17 mai 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 20 bis rue Jeanne d'Arc à Gien avec la Confédération Générale du Travail.
- **Le 19 mai 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit par M. ATAKOL de locaux situés 2 place du Général de Gaulle à Gien.
- **Le 19 mai 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit par Mme CHARRON de locaux situés 8 rue Victor Hugo à Gien.
- **Le 24 mai 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit par M. BOUFNICHEL de locaux situés 13 avenue du Maréchal Leclerc à Gien.
- **Le 30 mai 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit par Mme MALLET de locaux situés 3 rue Gambetta à Gien.
- **Le 24 juin 2016** : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 14 rue de l'Hôtel de Ville à Gien avec le Comité d'Entente des Sociétés Patriotiques.

- Présentation du tableau récapitulatif des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 28 du Code des Marchés Publics (voir tableau ci-joint).

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à GIEN, le 30 juin 2016.



Christian BOULEAU

Maire,

Président de la Communauté des Communes Giennoises,
Conseiller régional, Centre-Val de Loire

DÉNOMINATION	TARIFS ANNUELS 2016-2017	
	Gien/Arrabloy	Hors Gien/Arrabloy
Module 1 : Eveil musical Formation musicale seule Pratique collective seule (avec accord de l'équipe pédagogique)	90 €	113 €
Module 2 : Formation Musicale + Instrument Instrument + Pratique Collective Instrument seul pour débutants dont le niveau de FM suffisant avec accord de l'équipe pédagogique	164 €	250 €
Module 3 : Formtion Musicale +instrument+Pratique Collective	215 €	359 €
Module 4 (avec accord de l'équipe pédagogique) : Formation Musicale+Instrument+Pratique Collective+2ième instrument Instrument + Pratique Collective + 2ième instrument Pratique collective supplémentaire Atelier d'éveil (une fois par mois) Son d'Anne-Françoise (une fois par mois)	369 €	523 €
	gratuit	
Réductions		
Réduction pour le 2ème élève d'une famille	50%	
Réduction pour les élèves s'engageant aux 3 cérémonies officielles	50%	
Tarif 1ère année après l'orchestre à l'école (sauf adultes)	gratuit + 60€ de location	
Réduction pour les employés et retraités de la Mairie de Gien et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs	50%	
Location d'instrument		
Priorité aux débutants et dans la limite des stocks disponibles	Tous sauf cordes	
1ière année	60 €	Violons, violoncelles, contrebasse à cordes
2ième année	80 €	60 €
3ième année	100 €	60 €
		60 €

**TARIFS TRIMESTRIELS - ECOLE D'ARTS DE GIEN
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

2015/2016			
ENFANT		ADULTE	
Tarifs Ville de Gien	Tarifs hors Ville de Gien	Tarifs Ville de Gien	Tarifs hors Ville de Gien
70 €	77 €	77 €	84 €
56 €	64 €	56 €	64 €
8 €	10 €	10 €	10 €
25 €	51 €	56 €	64 €
25 €			
-50%		-50%	
		-50%	
		-50%	

2016/2017			
ENFANT		ADULTE	
Tarifs Ville de Gien	Tarifs hors Ville de Gien	Tarifs Ville de Gien	Tarifs hors Ville de Gien
73 €	79 €	79 €	86 €
57 €	65 €	57 €	65 €
8,50 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €
-50%		-50%	
		-50%	
		-50%	
		+ 2 %	

Ecole d'arts plastiques
Forfait 2ème activité
Modèle vivant
Atelier d'Art contemporain
Stages de création artistique
2ème membre de la même famille inscrit dans le même cours
employés et retraités mairie de Gien
Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif

LES REDUCTIONS NE SONT PAS CUMULABLES

VILLE DE GIEN
TARIFS
DROITS DE PLACE

INTITULES	TARIFS au 01.07.2016
Terrasses de cafés, restaurants, pâtisseries ou autres établissements	
Toutes places et rues <i>par an le m²</i> terrasses fermées	16,40 €
terrasses ouvertes	9,25 €
Droit d'étalage à la devanture des magasins	
<u>Étalages accolés à la devanture</u>	
par an au mètre linéaire	6,20 €
par semaine au mètre linéaire (perception pour une durée minimum de 7 jours)	2,45 €
Autres étalages	
Rôtisseries (à l'unité) par an	20,50 €
Présentoirs divers (à l'unité) par an	6,20 €
Distributeurs automatiques (à l'unité) par an	4,10 €
Paravents fixes, mobiles et objets servant à délimiter	
Jusqu'à 2 mètres linéaires d'emprise (forfait annuel, l'unité)	6,20 €
Emprise des palissades, baraques de chantier, tout échafaudages, dépôts divers	
Par semaine et par m ² (minimum de perception 1 semaine)	1,40 €
Chapiteaux - Théâtres	
<i>Par jour d'ouverture au public</i>	
Jusqu'à 50 m ² d'emprise (forfait journalier)	31,20 €
de 50 à 100 m ²	49,95 €
de 100 à 300 m ²	99,90 €
de 300 à 500 m ²	299,65 €
+ de 500 m ²	489,60 €
Tarifs passagers	
<u>Marchés de quartier</u>	
par mètre linéaire à la 1/2 journée	1,45 €

VILLE DE GIEN
TARIFS
DROITS DE PLACE

INTITULES	TARIFS au 01.07.2016
<u>Marchés à thèmes</u> (arbres, fleurs, Noël)	
de 1 à 15 exposants	113,00 €
16 à 20 " "	148,75 €
21 à 25 " "	184,35 €
26 à 30 " "	219,95 €
31 à 35 " "	255,75 €
36 à 40 " "	291,35 €
41 à 45 " "	327,00 €
46 à 50 " "	362,75 €
51 à 150 " "	416,20 €
Abonnement des Marchés	
<i>Les abonnements sont payables mensuellement avant le 15 de chaque mois</i>	
<u>Tarif mensuel</u>	1,25 €
<i>(par mètre linéaire à la 1/2 journée par abonnement)</i>	
Droit de branchements sur marché (forfait)	
<u>Branchement électrique</u>	
<u>Abonnés</u> (payable au mois par marché)	
Eclairage seul	1,05 €
Installation professionnelle	2,20 €
<u>Passagers par marché</u> (payable par marché)	
Eclairage seul	1,05 €
Installation professionnelle	2,20 €
<u>Eau potable</u>	
<u>Abonnés</u> (payable au mois par marché)	
	1,65 €
<u>Passagers par marché</u> (payable par marché)	
	2,50 €
Animation sur marché (forfait)	
<u>Abonnés</u>	
Forfait mensuel	4,00 €
<u>Passagers par marché</u> (payable par marché)	
Inclus dans le métrage	1,00 €

**VILLE DE GIEN
TARIFS
DROITS DE PLACE**

INTITULES	TARIFS au 01.07.2016
Rues, places et autres emplacements	
<u>Automobiles (exposition - vente)</u>	
<i>Par 1/2 journée et par unité</i>	4,35 €
<i>Par 1/2 journée et par mètre linéaire</i>	5,80 €
<u>Marchands ambulants (de toutes sortes)</u>	
<i>Par mètre linéaire à la 1/2 journée</i>	3,25 €
Lors de grandes manifestations et animations ponctuelles	
location barnum 3mx3m (y compris table + grille)	10,00 €
Emplacement barnum de 9m ²	10,00 €
<u>Huitres - fruits de mer</u>	
<i>par 1/2 journée et par mètre linéaire</i>	Tarifs Marchés
<u>Occupation du domaine privé</u>	
<i>Par journée, le mètre linéaire (ex : déménagement)</i>	2,45 €
Panneaux publicitaires	
<u>Panneaux amovibles (presse et autres)</u>	2,95 €
<i>Par mois et par panneau</i>	
Porte-menus	
moins de 1/2 m ² par mois	2,15 €
plus de 1/2 m ² par mois	3,05 €
Braderie	
<u>Non abonnés</u>	
<u>Passagers - tout étalage</u> (au mètre linéaire/jour)	2,20 €
Foire au troc - vide greniers	
Tout étalage au mètre linéaire par jour	2,20 €
<u>Marchand vendant à la journée sans installation fixe</u>	
<i>Forfait à la journée</i>	6,35 €

**VILLE DE GIEN
TARIFS
DROITS DE PLACE**

INTITULES	TARIFS au 01.07.2016
<p><u>Tous véhicules autorisés à stationner</u> (caravanes, véhicules atelier, camions...)</p> <p><i>Par jour et par m²</i></p>	0,65 €
Fêtes foraines	
<p><u>Toutes attractions et baraques</u> <i>le m² par jour avec plafond de 40 m² et un</i></p> <p>40 à 100 m² 100 à 200 m²</p> <p><u>Gros métiers (+200 m²)</u> <i>par jour</i></p> <p><i>par m² et par jour d'occupation du domaine privé de l'ouverture à la fermeture</i></p> <p>jusqu'à 150 m² de 150 à 250 m² + de 250 m²</p>	0,17 € 0,12 € 0,08 €
Forains hors fête foraine	
<p><u>Tous métiers en dehors des périodes de fêtes foraines</u></p> <p><i>Par m² et par jour</i></p>	0,50 €

Tableau récapitulatif des marchés signés par le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'Article 28 du Code des Marchés Publics
Les marchés de fournitures et services sont passés en procédure adaptée jusqu'à 209 000 € H.T
et les marchés de travaux jusqu'à 5 286 000 € H.T.

Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Date de signature	MONTANT H.T.
Fourniture de produits horticoles, de fleurs et de plantes			
- Lot 1 : Espaces verts – fourniture d'engrais	COBALYS 91470 LIMOURS	14/04/2016	Maxi : 2 000 €
- Lot 2 : Espaces verts – produits spécifiques	CAAHMRO GROUPE SAS 45590 SAINT CYR EN VAL	14/04/2016	Maxi : 3 000 €
- Lot 3 : Espaces verts – Voirie – produits phytosanitaires-dés herbants	S.A. PISSIER 41240 OUZOUEUR LE MARCHÉ	14/04/2016	Maxi : 19 000 €
- Lot 4 : Espaces verts – fourniture de substrat	S.A. PISSIER 41240 OUZOUEUR LE MARCHÉ	14/04/2016	Maxi : 8 000 €
- Lot 5 : Espaces verts – plantes à massifs	SCEA LOGEART HORTICULTURE 45700 VILLEMANDEUR	12/04/2016	Maxi : 19 000 €
- Lot 6 : Espaces verts – plantes pour suspensions et jardinières	SCEA LOGEART HORTICULTURE 45700 VILLEMANDEUR	12/04/2016	Maxi : 13 000 €
- Lot 7 : Espaces verts – plantes structures	Ets HORTICOLES MAGUY SAS 17610 CHANIERES	12/04/2016	Maxi : 7 000 €
- Lot 8 : Espaces verts – plantes bisannuelles	Ets HORTICOLES MAGUY SAS 17610 CHANIERES	12/04/2016	Maxi : 6 000 €
- Lot 9 : Espaces verts – bulbes	VERVER EXPORT – 1645 VM – URSEM - HOLLANDE	12/04/2016	Maxi : 4 000 €
- Lot 10 : Espaces verts – chrysanthèmes	ESAT PEP GIENNOIS 45570 DAMPIERRE-EN-BURLY	15/04/2016	Maxi : 7 000 €
- Lot 11 : Espaces verts – produits horticoles	CAAHMRO GROUPE SAS 45590 SAINT CYR EN VAL	14/04/2016	Maxi : 5 500 €
- Lot 12 : Sports – fourniture d'engrais	CAAHMRO GROUPE SAS 45590 SAINT CYR EN VAL	14/04/2016	Maxi : 7 000 €
- Lot 13 : Sports – produits phytosanitaires – dés herbants	CAAHMRO GROUPE SAS 45590 SAINT CYR EN VAL	14/04/2016	Maxi : 3 000 €
Acquisition d'un véhicule neuf pour la police municipale	RENAULT REVERDY SA 45500 GIEN	28/04/2016	11 677,59 €
Travaux de réfection totale et aménagement du terrain d'honneur de rugby au Stade Christophe DESHAYES	SOTREN SAS 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE	28/04/2016	119 810,63 €
Fourniture de consommables informatiques	CALESTOR PERIWAY 92230 GENNEVILLIERS	20/06/2016	Mini : 5 000 € Maxi : 25 000 €
Fourniture de documents imprimés (livres et périodiques) et audiovisuels (documents sonores et images animées) et de prestations de service bibliographique pour les services de la médiathèque de Gien			
- Lot 1 : Acquisitions de livres toutes catégories pour tout public avec présentation en magasin	LIBRAIRIE AU FIL DES MOTS 45500 GIEN	22/06/2016	Maxi : 9 000 €

- Lot 2 : Offices à la médiathèque et commandes en ligne d'œuvres de fiction adulte et jeunesse	LIBRAIRIE CHANTELIVRE SARL 45000 ORLÉANS	22/06/2016	Maxi : 13 000 €
- Lot 3 : Offices à la médiathèque et commandes en ligne de livres documentaires adulte et jeunesse	ALIZÉ-SFL – Société Française du Livre 91320 WISSOUS	22/06/2016	Maxi : 9 000 €
- Lot 4 : Acquisitions de bandes dessinées pour tout public, sous forme de choix et de commandes chez le fournisseur	SARL MATHO-LEGEND BD 45000 ORLÉANS	22/06/2016	Maxi : 2 500 €
- Lot 5 : Acquisitions de livres de toutes catégories pour tout public, en langues originales avec traduction de la notice en français	ABRAKADABRA 38500 VOIRON	22/06/2016	Maxi : 1 000 €
- Lot 6 : Acquisitions en ligne de DVD musicaux et non musicaux à vocation documentaire ou de loisir tout public	C.V.S. SARL (Collectivités Vidéo Services) 93100 MONTREUIL	22/06/2016	Maxi : 24 000 €
- Lot 7 : Acquisitions en ligne de CD-Roms et DVD –Roms culturels, éducatifs et pratiques pour tout public	RDM VIDÉO 95110 SANNOIS	22/06/2016	Maxi : 1 500 €
Fournitures scolaires			
- Lot 1 : Livres classiques, dictionnaires et autres livres de récompenses	NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE – NLU SA 89470 MONETEAU	23/06/2016	Mini : 3 000 € Maxi : 12 000 €
- Lot 2 : Fournitures classiques, articles de bureau, cahiers, papiers couleurs et fournitures spécifiques pour travaux manuels	MAJUSCULE – TECHNI DESSIN 45100 ORLÉANS	23/06/2016	Mini : 20 000 € Maxi : 50 000 €
Produits d'entretien			
- Lot 1 : Produits d'entretien de restauration	EURONET SARL 45500 SAINT MARTIN-SUR-OCRE	28/06/2016	Maxi : 6 000 €
- Lot 2 : Produits d'entretien pour les bâtiments municipaux	SARL VENDÔME DIFFUSION 41100 VENDÔME	28/06/2016	Maxi : 6 000 €
- Lot 3 : Petits matériels pour l'entretien des bâtiments	ARGOS ORAPI HYGIENE SAS 91924 BONDOUFLE CEDEX	28/06/2016	Maxi : 17 500 €
- Lot 4 : EPI et usages uniques	SARL VENDÔME DIFFUSION 41100 VENDÔME	28/06/2016	Maxi : 30 000 €
- Lot 5 : Produits d'entretien quotidien	EURONET SARL 45500 SAINT MARTIN-SUR-OCRE	28/06/2016	Maxi : 9 500 €